28

Rapporteur : M. BEN ABDALLAH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024

oOo

ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2025

oOo

RAPPORT

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine soutient depuis 2011 la ville d'Antony pour la mise en œuvre de son activité de promotion et de prévention de la santé en faveur des jeunes.

L'Espace Santé Jeunes vise à répondre aux problématiques que rencontrent les jeunes de 12 à 25 ans autour de l'hygiène de vie, du bien-être et de la santé mentale, de l'accès aux soins et de la prévention santé (violence, contraception, addictions...).

Le programme pour l'année 2025 s'appuie sur le renforcement des actions déjà mises en place et le développement de nouvelles actions. Il s'articule autour d'un axe « développement d'actions leviers » en direction des jeunes et de leurs parents pour favoriser le développement personnel du jeune public :

* **L'atelier théâtre** vise à travailler avec des jeunes âgés de 12 à 17 ans sur des problématiques liées à l'accès aux soins, aux conduites à risques (consommation de tabac, d'alcool et/ou de stupéfiants, sexualité) et aux problèmes d'hygiène. Il contribue également au développement personnel et à l'élargissement de l'horizon culturel par la découverte d'une activité qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer. Il est aussi l'occasion d'évaluer comment ces jeunes se positionnent vis-à-vis du discours des institutions et des informations transmises par les médias. Il permet de travailler avec eux sur la construction de leur libre arbitre. Beaucoup sont encore influencés par toutes les fake news ou rumeurs véhiculées via les réseaux sociaux.

* **Des séjours** proposés à des jeunes sélectionnés lors d'une concertation avec les membres de la communauté éducative (Principaux et CPE de Collège, Proviseurs de Lycées, Assistantes sociales de l'Education Nationale), le Programme de Réussite Educative, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance, la Mission Locale, le Plan

Régional d'Insertion pour la Jeunesse et les associations de professionnels du quartier. Ils permettent un éloignement temporaire d'un milieu pathogène ainsi qu'une valorisation des capacités individuelles.

*__Des temps dédiés et identifiés de confiance__, pour accueillir, écouter, prévenir et orienter les jeunes avec l'appui du réseau de proximité.

Le coût total de ces actions s'élève à **52 190 €**, hors charges indirectes. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de **25 190 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2025 qui sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ville Antony

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 06 Décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme VERET	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
Mme LEON	à M. REYNIER	M. BENSABAT	à M. SENANT
M. PARISIS	à M. DOYEN	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme RAFIK est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion sociale,

VU le Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 inscrivant le quartier du Noyer Doré en quartier prioritaire de la politique de la ville,

CONSIDERANT la proposition de partenariat présentée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du Pôle Solidarités,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Adopte le programme d'actions relatif aux subventions départementales pour la prévention et la promotion de la santé des jeunes pour l'année 2025, soit :

* **25 190 euros** pour l'Espace Santé Jeunes de la Ville d'Antony,

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement et le contrat d'objectifs qui seront établis par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 - Les recettes correspondantes, soit 25 190 €, seront inscrites au budget concerné au compte 74 73 – rubrique fonctionnelle 523 – UAC : ESJ.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

92 MAIRIE D'ANTONY (Hts-de-Seine) 92